

NOUVELLES DE LA CAPITALE.

L'AFFAIRE SCOTT.

Ottawa, 21 avril.

L'examen préliminaire du Père Ritchot et de Scott, sur accusation de complicité dans le meurtre de Scott, au Fort Garry, a commencé à 3 heures cette après-midi, devant le magistrat de police O'Gara.

Une foule considérable attendait à la porte de la Cour de Police, et ce n'est qu'avec difficulté que le magistrat et les officiers de la cour purent effectuer leur entrée. Vu l'exiguïté de la salle d'audience, on ne permit l'entrée qu'à quelques personnes intéressées dans la cause. Les journalistes doivent à l'obligeance du détective O'Neil d'avoir eu une table et des sièges dans une place convenable.

Le juge Black était invité à assister à l'examen et occupait un siège à la droite du magistrat de police, qui avait le Maire d'Ottawa à sa gauche.

L'Hon. J. H. Cameron occupait pour les prévenus.

M. Robert Lees occupait comme avocat de la Couronne pour le comté avec M. Bolton pour Conseil.

Les prévenus n'occupaient pas la place qui d'ordinaire est destinée aux prisonniers, mais étaient à l'arrière avec quelques députés et autres messieurs.

Le juge Black fut le premier témoin assermenté. Il fut examiné par M. Bolton.

Je demeure, dit-il, à sept milles plus bas que Fort Garry et j'ai connu Thomas Scott de cet endroit, au commencement du dernier hiver. La dernière fois que je l'ai vu, c'était en novembre dernier. Je ne connais rien personnellement de l'exécution de Scott, vu que j'étais alors chez moi. J'étais à Winnipeg, dans le voisinage immédiat de Fort Garry, le jour précédent.

Je sais qu'Alfred Scott était l'un des prisonniers, au meilleur de ma connaissance. Je ne l'ai pas vu au temps de l'exécution et je n'ai eu aucun entretien avec lui à ce sujet. Je n'étais pas au Fort Garry au jour de la dite exécution.

Ces quelques paroles terminèrent son examen. M. Bolton disant qu'il le ré-examinerait à une phase ultérieure des procès.

M. William Dreever, étant assermenté, dit: Je réside à la ville de Winnipeg, j'y tenais un magasin, et j'ai laissé cette place le 22 février, j'ai connu Thomas Scott alors qu'il était en prison: je ne l'ai pas vu lors qu'il a été arrêté, car j'ai été moi-même emprisonné pour quelque temps. Scott s'est évadé avant que j'aie été arrêté. Lorsque j'ai été élargi, j'ai vu Thomas Scott, notre entrevue eut lieu deux semaines avant mon départ. J'ai connu aussi Alfred H. Scott, résidant dans la ville de Winnipeg, et je l'ai vu quelque temps avant de partir pour Ottawa.

Je lui ai demandé s'il connaissait quelque chose de l'exécution de Thomas Scott, et il me répondit qu'il y avait assisté. Ce fut tout ce qu'il me dit. Je ne sais pas si Alfred Scott comptait parmi ceux qui s'insurgèrent contre l'autorité de la Couronne, j'ai été arrêté et écroué par l'autorité de Riel. Il y avait des hommes armés à Fort Garry ainsi qu'à l'entour de la prison où j'ai été confiné pendant cinq ou six jours. Je ne me rappelle pas d'avoir vu Alfred Scott avec des armes.

Les hommes armés se confondaient avec les autres habitants et il était difficile de savoir quels étaient ceux qui portaient des armes. J'ai rencontré le Père Ritchot au Fort Garry et je l'ai vu à une assemblée nombreuse qui eut lieu à Fort Garry lors de l'arrivée de Smith, je ne sais rien de plus si ce n'est qu'on m'a dit que le Père Ritchot n'avait pris aucune part dans l'insurrection.

La salle d'audience était en ce moment encombrée, et plusieurs membres du Parlement étaient présents, parmi lesquels l'Honorable John Sandfield Macdonald.

Je ne connais pas les chefs de l'insurrection. Je sais que Riel en fait partie.

Frederick Davis, détective d'Ottawa, étant assermenté, dit: Je connais Alfred Scott, entendu sa conversation qu'il a tenue avec M. Hubertus du *Globe*, M. Ryan de l'*Evening Mail*, et le maire, Alfred Scott a dit qu'il a vu Thomas Scott lorsqu'on l'a sorti de prison; il suivait à une petite distance, et a été témoin de l'exécution, il a vu six hommes faire feu sur lui et il a vu tomber la victime.

Cette conversation a eu lieu à l'Albion House, Ottawa, avant l'arrestation d'Alfred Scott.

Il a dit aussi qu'il n'a pas vu Thomas Scott après qu'il eut été mis dans le cercueil, et qu'il ne croit pas le rapport mentionnant qu'il était vivant dans le cercueil. Il a dit de plus, que quatre ou cinq des coups tirés ont porté. Il ne faisait pas partie de la foule qui assistait à l'exécution, mais il n'a pu résister à la tentation de suivre et de voir.

M. Cameron n'a posé aucune question au témoin.

Charles Garrett étant assermenté, dit: J'ai résidé à Fort Garry pendant onze ans, j'ai quitté cette place le 22 mars, j'y étais le 4 mars dernier. Il existait certains désordres contre l'autorité de la Reine. Je connais quelques uns des chefs engagés dans ce soulèvement; les principaux sont Riel, Lépine et Donohue. Je connais Alfred Scott, je l'ai vu aux environs de Fort Garry vers ce temps là. J'ai connu aussi Thomas Scott, il a été fait prisonnier en même temps que moi, le sept décembre; j'ai été élargi le 7 février. De ma fenêtre qui donne sur le Fort Garry, j'ai vu Thomas Scott amené de la prison, et j'ai vu l'exécution; Thomas Scott a été amené par la porte du Nord du Fort. Il a été conduit à une petite distance et retenu là pendant quelque temps. J'ai vu la fumée sortir de plusieurs fusils et le corps tomber, mais je n'ai pas entendu la détonation. Je ne puis dire si la personne qu'on a amené était un homme ou une femme. J'étais à une distance de 800 à 900 verges. J'ai alors cessé de regarder par la fenêtre, et je n'ai rien vu de plus.

J'ai été élargi un samedi, et je pensais que le reste des prisonniers seraient élargis le mardi suivant. Je n'ai pas vu le Père Ritchot de tout le mois de mars. Alfred Scott était employé chez McKenna, qui tenait magasin, et remplissait la fonction de Shérif. McKenna a résigné sa charge de shérif en novembre dernier.

Le 17 décembre, lors de la première arrestation des prisonniers à la maison du Dr. Schultz, je vis le Père Ritchot diriger avec beaucoup d'activité le mouvement des insurgés. Je les ai vus de ma fenêtre qui se trouvait à une petite distance, et j'ai été arrêté environ une heure après l'arrestation à la maison du Dr. Schultz. Je n'ai jamais vu Alfred Scott prendre aucune part aux mouvements des insurgés. Je l'ai vu parler à Riel pendant mon incarcération. Avant mon départ j'ai dû aller à Fort Garry dans le but d'obtenir une passe pour sortir du territoire. J'ai obtenu mon permis de l'Adjudant-Général Lépine.

A M. Cameron.—Lorsque j'ai vu le Père Ritchot avec les prisonniers devant la maison du Dr. Schultz, j'étais à une distance d'environ 50 verges. Je ne pouvais pas l'entendre parler et je ne puis dire s'il encourageait les insurgés ou s'il s'efforçait de les engager à abandonner le projet de cette arrestation. Mais il paraissait être excité et encourager les insurgés. Je regardais de ma fenêtre. Le Père Ritchot se trouvait à environ 50 verges de la maison du Dr. Schultz.

M. Archibald Cameron est assermenté:—Je demeure à Ottawa; je suis allé à Fort Garry en juillet dernier. J'ai laissé cette place en janvier, j'ai été arrêté avec d'autres prisonniers par les insurgés commandés par Riel. Je n'ai pas vu parmi eux ni le Père Ritchot ni Alfred Scott.

Au meilleur de ma connaissance je n'ai vu aucun prêtre parmi les insurgés. Les rebelles étaient au nombre de 300. J'ai été élargi le 6 janvier. Les insurgés ont entouré la maison du Dr. Schultz. Je ne connais pas le Père Ritchot.

Le conseil pour les prévenus n'a aucune question à poser au témoin.

Le Major Boulton est assermenté.—J'étais à la Rivière Rouge l'hiver dernier. Je connais Riel et quelques autres des chefs de l'insurrection; j'ai été arrêté le 18 février; j'avais demeuré auparavant au Portage des Prairies, à 60 milles de Fort Garry. J'ai été détenu pendant environ un mois. Je connais Thomas Scott. Je l'ai vu dans la prison vers le midi du jour où on prétend qu'il a été fusillé. Scott a été amené, et il est venu à la porte de ma chambre, me dire adieu. On lui a aussi permis de dire adieu aux autres prisonniers, et il a été ensuite amené pour l'exécution. Environ dix minutes après, j'ai entendu une détonation. J'ai été élargi une dizaine ou une quinzaine de jours après, et je suis parti au bout de deux jours. Lorsque Scott a été amené pour l'exécution, il avait les mains attachées derrière le dos. Un drap blanc était jeté sur sa tête et lui pendait sur les épaules, mais ne lui couvrait pas la figure. Je n'ai jamais vu Alfred Scott avant mon arrestation.

Pendant que j'étais en prison, il est venu à ma chambre. Il ne paraissait avoir aucune autorité. Ceci avait lieu après l'exécution. Je ne me rappelle pas qu'on ait alors parlé de Thomas Scott. Après mon élargissement je suis allé au Palais Episcopal de l'évêque Taché où j'ai vu le Père Ritchot pour la première fois. Pendant ma détention, Riel est venu me voir un matin à dix heures. Il m'a dit que je serais fusillé la nuit suivante, et m'a recommandé de me préparer à la mort. J'ai eu un sursis de 24 heures, et ensuite on m'a dit que je ne serais pas fusillé. Aucune forme de procès à eu lieu à mon égard.

M. Cameron ne pose pas de question au témoin.

M. Bolton demande qu'un délai lui soit accordé pour produire d'autres témoins, savoir: M. McArthur, actuellement à Montréal et qui s'est trouvé à Fort Garry pendant tout le temps de l'insurrection, et M. Young, maintenant à Toronto, fils du Révd. M. Young, de Fort Garry, le Dr. Schultz et M. Mair.

M. Cameron dit que les prévenus sont sous accusation depuis une semaine et aucune preuve quelconque n'a encore été produite contre eux.

M. Bolton dit qu'il prouvera par les personnes qu'il vient de nommer que le Père Ritchot et Scott ont pris une part active dans l'insurrection de la Rivière Rouge.

M. Cameron.—Nous n'avons rien à faire avec l'insurrection. Le magistrat de police.—Nous ne sommes pas ici pour faire une enquête sur l'insurrection, au delà de ce qui peut concerner le prétendu meurtre. A moins que vous puissiez, M. Bolton, établir que les témoins que vous voulez produire sont en état de prouver des faits qui se rattachent au prétendu crime, je ne puis accorder ce délai.

M. Bolton.—Je suis certain, d'après la conversation que j'ai eue avec le Dr. Schultz et le Dr. Lynch, qu'ils peuvent prouver que les prévenus ne sont pas étrangers au meurtre.

M. Cameron.—Il est bien connu que le Dr. Lynch a laissé Fort Garry une semaine après le 4 de mars. On a besoin de témoins qui puissent établir que les prisonniers ont conseillé et aidé au meurtre.

M. Bolton.—Je n'ai eu aucune conversation avec McArthur, mais je suis certain qu'il a été à la Rivière Rouge pendant tout le temps et qu'il est descendu avec les prisonniers.

Le magistrat de police.—Ceci n'est pas suffisant. Le fait qu'un témoin était à Fort Garry lorsque le meurtre allégué a eu lieu, ne prouve pas qu'il puisse jurer que les prisonniers y ont pris part.

M. Cameron.—Si l'avocat établit qu'il peut produire des témoins qui prouveront que les prisonniers ont aidé et conseillé le meurtre, je consentirai au délai demandé.

M. Bolton.—Tout ce que je puis dire est que l'on m'a assuré que les témoins étaient présents et connaissaient toutes les circonstances du meurtre.

M. Cameron.—Il y a une foule de gens qui étaient présents et qui connaissent tout ce qui s'est passé, mais cela n'est pas suffisant.

M. Bolton.—Celui qui m'a donné des informations, Hugh Scott, me dit qu'il peut donner son affidavit que le fils du Révd. M. Young, de Fort Garry, lui a dit que les prisonniers étaient complices du meurtre.

M. Cameron.—Si M. Scott fait cet affidavit, je serai prêt à le transcrire.

Hugh Scott étant alors appelé et assermenté, dépose comme suit: J'ai raison de croire, d'après une conversation que j'ai eue avec le fils du Révd. M. Young, qu'il peut donner des renseignements concernant le meurtre de mon frère. Il m'a dit qu'il avait vu de loin commettre le meurtre et qu'il pouvait assurer que le Révd. M. Ritchot et le dit Alfred Scott en étaient les principaux auteurs.

M. Cameron.—Qu'ils étaient présents?

Le témoin.—Qu'ils étaient complices du meurtre et étaient aussi coupables que Riel.

M. Cameron.—Est-ce que M. Young vous a dit que le Révd. M. Ritchot et M. Alfred Scott étaient présents, conseillant et aidant au meurtre?

Le témoin.—Il m'a dit qu'ils étaient là et en étaient les principaux auteurs; ce sont ses propres paroles.

M. Cameron pose sa question d'une manière plus positive.

Le témoin.—Il m'a dit qu'ils en étaient les principaux auteurs.

M. Cameron.—De quoi?

Le témoin.—De l'insurrection et du meurtre de mon frère.

M. Cameron.—Jurez-vous cela positivement?

Le témoin.—Oui; je pourrais aussi ajouter que j'ai reçu une lettre du Révd. M. Young lui-même qui assista mon frère à ses derniers moments et je puis assurer le fait du meurtre.

M. Cameron.—Est-ce que cette lettre implique les prisonniers?

Le témoin.—Elle ne parle que du meurtre.

M. Cameron.—Que dit-elle du meurtre?

Le témoin.—Elle en fait mention et M. Young dit qu'il donnera dans sa prochaine tous les détails. Il craint d'en écrire plus qu'il n'en faut pour permettre à la lettre de partir avec la maille.

M. Cameron.—Est-ce que cette lettre implique les prisonniers?

Le témoin.—Non, elle n'en fait pas mention.

M. Cameron.—Après avoir entendu la déposition je n'ai aucune objection à ce qu'un délai soit accordé.

Il est alors convenu d'ajourner la cause à samedi après-midi, à 3 heures.

M. Cameron demande que les prisonniers soient admis à caution.

M. Lees, après avoir consulté la loi sur ce point, dit qu'il ne s'objecte pas à l'application pour admission à caution.

Les prisonniers furent admis à caution. Le Révd. M. Ritchot pour \$2,000 avec deux cautions, le Dr. Martineau et le Dr. Beaubien, de \$1,000 chacune.

M. Alfred Scott fournit un cautionnement semblable.

M. L'ABBÉ RITCHOT.

Plusieurs journaux publient un rapport d'une conversation qui a eu lieu entre un correspondant d'une feuille du Canada et M. l'abbé Ritchot.

On nous assure que ce récit n'est pas apocryphe comme certains journaux l'ont affirmé, mais reproduit assez exactement l'opinion de M. Ritchot.

Comme tout ce qui a trait, de loin ou de proche, aux affaires de la Rivière-Rouge intéresse le public, nous reproduisons, à titre de renseignement, ce récit, dont nous avons déjà, du reste, donné une analyse:

« M. l'abbé Ritchot déclare que tous les habitants de la Rivière-Rouge, tant anglais que français, à l'exception de quelques américains, qui désirent l'annexion, veulent la réunion du Nord-Ouest au Canada. Mais ils veulent être admis dans l'Union pourvu qu'on leur garantisse leurs droits et que le pays soit placé sur le même pied que les autres provinces.

« Riel est bien disposé à l'égard du Canada. La dernière fois qu'il a vu Riel, ce dernier lui a dit qu'il n'a agi que dans l'intérêt du peuple, et que si sa présence à la Rivière-Rouge faisait obstacle à un arrangement avec le Canada, il consentirait à s'effacer, à laisser le territoire, afin de laisser organiser un gouvernement sous le contrôle du Canada.

« M. l'abbé Ritchot assure que Riel agirait suivant ses promesses, car Riel est prêt à obéir aux ordres de Mgr. Taché. Si l'on envoyait à la Rivière-Rouge un Anglais, homme de tact et d'habileté, comme gouverneur, et s'il était accompagné de quelques Canadiens-Français, et si l'on assurait au peuple que ses droits seront respectés, il serait facile d'établir un gouvernement dans ce pays, et les troubles verraient leur terme. Mais tant que l'on n'agira pas ainsi, le peuple donnera son appui au gouvernement provisoire. Tous les habitants, tant français qu'anglais, soutiennent Riel. M. l'abbé Ritchot ajoute qu'il est tellement certain de ce qu'il dit qu'il consent à passer pour menteur si le major Boulton le contredit.

« Il pense que le gouvernement ferait une grande faute en envoyant des troupes dans le territoire. Une telle conduite ferait croire au peuple que le gouvernement du Canada veut fouler leurs droits aux pieds et le soulèverait. Cette expédition coûterait très-cher; son voyage lui revient à \$248.

« Quant à lui, M. l'abbé Ritchot avoue qu'il a fait tout en son pouvoir pour prévenir l'insurrection et l'établissement du gouvernement de Riel. Mais quand il a vu qu'il ne pouvait l'arrêter, il a cru qu'il valait mieux marcher avec le peuple et essayer de le contenir. Mais en prenant cette décision, il a agi contre l'avis de ses supérieurs.

« Il est aussi d'avis que les troubles auraient été apaisés tout d'abord, si M. McDougall avait fait preuve de tact, de prudence et de déférence aux désirs du peuple.

« Quand M. Provencher fut envoyé par M. McDougall vers le Fort Garry, il a été bien traité; on l'a renvoyé accompagné d'une douzaine d'hommes qui portaient avec eux les résolutions adoptées à une assemblée publique des habitants de la colonie. Si M. McDougall avait voulu prendre connaissance du contenu de la lettre qu'on lui adressait et avait voulu en tenir compte, il aurait apaisé le peuple. Mais quand la lettre lui fut remise, il la déchira sans la lire. Ceux qui l'avaient portée, furent indignés et la quittèrent en rompant les négociations.

MM. McDougall et Provencher nient l'avancé de l'abbé Ritchot au sujet de la destruction de cette lettre.

LA NOUVELLE ECOSSE.

La Nouvelle Ecosse persiste à refuser de faire partie de la Confédération. Elle s'adresse encore à l'Angleterre pour obtenir sa séparation et une ligue annexionniste vient de s'y former. Le tarif adopté à cette session a augmenté son mécontentement; on sait que le Nouveau Brunswick se plaint lui aussi de ce tarif et commence à montrer les dents. Evidemment le gouvernement canadien a besoin d'énergie et d'habileté en ce moment.

La ligue annexionniste de la Nouvelle Ecosse a lancé un manifeste dans lequel on lit ce qui suit:

« La ligue annexionniste croit que les immenses ressources minérales de notre pays entreraient, au bout de quelques mois, dans une ère de développement par le fait de notre admission dans l'Union américaine. Les manufacturiers pourraient compter sur un marché assuré pour leurs marchandises, et les Américains, plus que tous les autres, seraient certains que les capitaux engagés dans nos entreprises commerciales ne pourraient pas, à un moment donné, être rendus improductifs par un changement de tarif américain, ou bien encore par une rupture avec l'Angleterre.

« La ligue sait qu'une fois la province annexée aux Etats-Unis, elle offrira aux capitalistes américains le meilleur placement possible pour leurs fonds. Les marchés de la Nouvelle-Angleterre de New-York et du New-Jersey nous seront ouverts. Nous pourrions avec nos mines de charbon, qui gisent maintenant inutiles dans le sein de la terre, faire concurrence à n'importe quel Etat de l'Union fournissant du charbon.

« La ligue croit qu'il est inutile, pour le moment, d'exposer en détail les statistiques de notre commerce avec les Etats-Unis, ou de prouver, ce qui est déjà bien connu, qu'aussitôt que nous serons annexés, notre commerce prendra une importance dix fois plus considérable, de même que chacun de nos produits trouvera chez les Américains un marché tout prêt à le recevoir. »